

Envoi : 09/12/2019

Réception par le Préfet : 09/12/2019

Publication : 13/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-11-5-2

Séance du vendredi 6 décembre
2019

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 9ÈME PROGRAMMATION 2019

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.
Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,

- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n° 2 exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunies le 4 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la 9^{ème} programmation pour l'année 2019 du projet structurant inscrit dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde la subvention afférente pour un montant total de 350 000 € selon les caractéristiques suivantes. L'aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

1. Contrat de Territoire de Vie Trois Pays

| | |
|---------------------------|---|
| Projet : | 2-6 Construction d'un giratoire sur la RD 201 et d'une voie de desserte pour la déchetterie Ouest et la Zone d'Activités de HESINGUE |
| Maître d'ouvrage : | SAINT LOUIS AGGLOMERATION |
| Localisation : | BANS COMMUNAUX DE BLOTZHEIM ET HESINGUE |
| Numéro d'opération : | CTV02062 |
| Montant du projet : | 700 000 € HT |
| Montant subventionnable : | 700 000 € HT |
| Taux : | 50 % |
| Subvention : | 350 000 € |
| Imputation budgétaire : | Programme K216, imputation 204-621-204142-35821-006 AP2015 |

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

